

Le 24 février 2017

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 3 MARS 2017 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Monsieur Thierry DEVAUTOUR, Maire d'ECHIRE, viendra partager son expérience sur l'accueil des réfugiés
- Effacement des réseaux rue de la Poste
- Révision de l'indemnité des élus suite au décret du 26 janvier 2017
- Point sur le budget : Validation des comptes de gestion
- Point sur les travaux en cours : Bibliothèque/Mairie/Ecole de musique et Eglise

- Questions diverses
 -
 - Tour de table
 - ...

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
DU VENDREDI 3 MARS 2017**

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, PIOT A, GRANIER M, GUITTON C, QUINTARD C, CAQUINEAU H, CHAMARD M, GUITTON S, GADREAU A, OUVRARD A.

Absents excusés :

Murielle GIRARD pouvoir à Alain CLAIRAND
Annie GADREAU pouvoir à Alain OUVRARD
Claude LARGEAU pouvoir à Jacques FRADIN

Secrétaire de séance : Mme Marylène GRANIER

Préambule :

- approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

Accueil de M. DEVAUTOUR, Maire d'Échiré qui vient partager son expérience sur l'accueil des réfugiés :

M. le Maire accueille le Maire d'Échiré, M. DEVAUTOUR et Mme MAMERT.

M. Devautour, maire d'Échiré et Mme Françoise Mamert, Conseillère Municipale, viennent témoigner de leur expérience d'accueil de réfugiés, mais précisent bien qu'ils ne viennent pas donner de leçon.

Courant 2015, le gouvernement français a lancé un appel aux communes leur demandant d'accueillir des réfugiés syriens qui fuyaient la guerre. Le Conseil Municipal d'Échiré a souhaité répondre favorablement à cet appel et, comme un logement communal se libérait, ils l'ont gardé pour une famille de réfugiés. Monsieur Jean Jacques Brot, chargé de coordonner l'accueil des réfugiés, est venu visiter le local qu'il a jugé convenable et il a bien insisté sur le fait que l'accueil de réfugiés est un vrai engagement dans la durée, qu'il faut le prendre en étant conscient qu'il va falloir affronter de nombreuses difficultés et qu'il faut aussi être prêt à accepter des échecs.

Les réfugiés ont été pris en charge par le CCAS et par une bonne équipe de bénévoles d'Échiré et Saint Gelais qui ont répondu à l'appel de la municipalité. Une famille de 5 personnes : le père (tailleur de vêtements), la mère qui attend actuellement un bébé et 3 enfants nés à Alep (des jumeaux de 6 ans et un petit de 4 ans) sont arrivés le 22 mars 2016 à Roissy après avoir vécu des épreuves très difficiles.

Leurs affaires étaient contenues dans deux sacs seulement ! Un groupe de bénévoles est allé les accueillir en minibus à l'aéroport afin de leur éviter le voyage en train jusqu'à Niort. C'est une famille qui n'est pas allée à l'école, la mère est toujours voilée devant les hommes, ils ont vécu pendant 2 ans au Liban dans un très petit logement dont la mère et les enfants ne sortaient jamais car c'était trop dangereux. Ils ne parlaient pas un mot de français en arrivant. Cela laisse imaginer le choc qu'ils ont dû éprouver en arrivant à Échiré !

Un habitant d'Échiré, Marocain d'origine et parlant arabe, a fait fonction d'interprète et a beaucoup œuvré pour leur faire comprendre les usages occidentaux et leur donner nos codes de comportement.



Les jumeaux ont été inscrits à l'école et, s'il a été facile d'adapter les repas, il a été plus compliqué de leur faire entendre qu'ils devaient accepter la discipline et obéir à la maîtresse car dans les pays occidentaux, le rôle des femmes n'est pas le même qu'en Syrie où l'autorité féminine n'est pas reconnue.

Quelques bénévoles, des hommes, ont accompagné les enfants plusieurs matinées afin de les aider à s'adapter. L'interprète a aussi aidé le papa à s'investir dans la relation avec l'école.

Le papa est toujours volontaire pour aider, il est très habile de ses mains. Le prêtre d'Echiré est africain, il vient du Congo ; il a accepté que le réfugié musulman vienne faire son potager.

L'équipe de bénévoles a beaucoup accompagné la famille Syrienne pour son intégration dans la commune d'Echiré. Ainsi, lors du marché hebdomadaire, le Maire s'est promené avec la famille afin que les habitants les découvrent. La maman a été accompagnée lors de ses premières sorties au supermarché ; dans notre région, on n'a pas l'habitude de croiser des femmes voilées !

C'est un accompagnement quotidien tant du point de vue matériel que du point de vue psychologique. Ces réfugiés ont vécu des drames terribles, ils ont quitté leur pays, ils sont loin de leur famille. Il faut être proche et attentif, mais pas envahissant !

Ils doivent effectuer de nombreuses démarches administratives pour lesquels il faut les accompagner et qui demandent de la disponibilité et du temps : les relations avec la CAF, avec les services d'immigration, avec la banque, avec la Sécurité Sociale pour obtenir la CMU..., des déplacements à Niort, à Poitiers...

Bilan, un an plus tard :

- Ils sont bien intégrés dans la vie de la commune. La population les a bien acceptés et a accepté leurs différences.
- Les enfants parlent très bien français et les parents se débrouillent bien, ils ont suivi des cours de français.
- Les enfants font partie de l'équipe de foot, ils font aussi du vélo avec leurs camarades.
- Le gros challenge aujourd'hui, c'est l'intégration économique car ils veulent rester à Echiré.

M. Devautour et Mme Mamert sont très émus quand ils parlent de cette expérience qu'ils jugent très enrichissante. Ils insistent bien sur le fait que si on accueille des réfugiés, il faut le faire pour eux, pas pour nous. Ils soulignent à plusieurs reprises que c'est un engagement très important qui s'inscrit dans la durée et qui demande un grand investissement personnel et c'est aussi une formidable expérience humaine.

Effacement des réseaux rue de la poste :

Suite à l'étude de terrain pour effacer les réseaux rue de la Poste, le SIEDS donne un avis favorable à la réalisation des travaux. Compte tenu de l'ancienneté du réseau électrique, les travaux d'enfouissement et de remplacement sont éligibles à une aide de 86% accordée par le SIEDS.

La commune en profitera pour remettre aux normes les réseaux des eaux pluviales impasse de la Cracotte, et enfouir le réseau téléphonique.

A l'unanimité, le conseil municipal:

- prend acte de l'information donnée



Révision de l'indemnité des élus suite au décret du 26 janvier 2017 :

Par décret du 26 janvier 2017, l'indice terminal régissant le montant des indemnités des élus passe de 1015 à 1022.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints au Maire et au Conseiller Municipal délégué, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Il est rappelé que cette indemnité correspond à un taux, déterminé par le conseil, dans la limite d'un taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Par rapport à cet indice, les montants bruts des indemnités des élus restent fixés à :

- Pour le maire : 31% pour un montant maximal de 43%
- Pour les adjoints : 13% pour un montant maximal de 16.50%

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

A compter du 1^{er} février 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandants locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants (Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

- POUR LE MAIRE : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- POUR LES QUATRES ADJOINTS : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le montant de l'indemnité subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Le montant maximal des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité du maire soit 31% et du produit des 13 % par le nombre de 4 adjoints.
- Le montant des indemnités est versé mensuellement et subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Point sur le budget :

Approbation comptes administratifs 2016 commune & budget 8 à Huit

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MORISSET Jean-Marie, premier Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de la commune dressés par Monsieur Alain CLAIRAND Maire qui se retire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :



a) SECTION FONCTIONNEMENT

	<u>Commune</u>	<u>8 A Huit</u>
Recettes	803 740.56 €	19 664.70 €
Dépenses	660 919.70 €	5 975.74 €
Excédent 2016	142 820.86 €	13 688.96 €
Excédent reporté 2015	28 354.40 €	/
RESULTAT DE CLOTURE au 31.12.2016 Excédent	171 175.26 €	13 688.96 €

b) SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	538 716.83 €	4 261.74 €
Dépenses	464 962.81 €	11 551.38 €
Déficit ou excédent 2016	73 754.02 €	- 7 289.64 €
Déficit ou excédent reporté 2015	53 833.39 €	- 3 287.60 €
RESULTAT CLOTURE au 31.12.2016 Déficit ou Excédent	127 587.41 €	- 10 577.24 €

- constate, aussi bien que la comptabilité principale que pour le budget annexe, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le conseil municipal par 14 voix :

- approuve les Comptes Administratifs de la Commune et du 8 à huit, tel que résumé ci-dessus.

Approbation Comptes de Gestion 2016 commune et budget 8 à Huit

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune et du budget annexe 8 à Huit de l'année 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir pris connaissance des comptes administratifs de l'année 2016,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'année 2016, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les Comptes de Gestion de la Commune et du 8 à Huit, tel que résumé ci-dessus

Vote des 3 taxes

M. le maire propose à son conseil de maintenir les taux des trois taxes sur les bases de l'année précédente soit :

- Taxe d'habitation 14.37%
- Foncier bâti 19.92%
- Foncier non bâti 53.40 %

Nous ne pouvons pas à ce jour faire une estimation des recettes attendues car la Direction Départementale des Finances Publiques ne nous a pas encore transmis l'état des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale. Cet état devrait nous parvenir vers le 15/20 mars et ainsi la délibération pourra faire état du produit fiscal attendu.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

de valider pour 2017 les 3 taux présentés ci-dessus

Point sur les travaux en cours : Bibliothèque, Mairie, Ecoles de musique et Eglise :

❖ **Bibliothèque**

Les travaux intérieurs sont finis.

L'installation est terminée avec ouverture prévue le mardi 7 mars. M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont invités à visiter les locaux avant l'ouverture le samedi 4 mars.

❖ **Mairie**

Les travaux devraient reprendre au mois de juin.

Le dossier de consultation pour les entreprises (DCE) sera mis en ligne sur le site de Médialex en début de semaine avec dépôt des propositions par les entreprises pour le 30 mars.

Un désamiantage sera à prévoir à l'étage de la mairie.



❖ Ecole de Musique

Les travaux ont bien avancé, reste à faire les peintures et les sols. Le tout devrait être fini pour fin avril avec un déménagement possible en juin.

❖ Eglise

Les travaux intérieurs de l'église vont être lancés.

Il est convenu de laisser passer les fêtes de Pâques, sachant qu'il faudra compter environ 2 mois de travaux.

La nouvelle installation de chauffage sera électrique. Elle sera modulable, permettant de chauffer entièrement ou partiellement l'édifice. Le compteur jaune desservant déjà la Mairie et la salle Socioéducative, alimentera également l'église.

Une convention sera passée avec la Paroisse afin de lui vendre du chauffage.

Questions diverses :

- Tour de table :

M. le Maire précise que nous profiterons des journées du patrimoine pour faire des inaugurations officielles pour la bibliothèque, la Banque Alimentaire et l'Ecole de Musique.

Fin de la séance à : 22h30

Prochain conseil le : le vendredi 7 avril 2017 à 20h30

La secrétaire de séance,
Marylène GRANIER



Le Maire,
Alain CLAIRAND

